

Guide de lecture méthodologique

Ce guide méthodologique présente le principe de construction des documents ainsi qu'une aide à leur lecture. Il est divisé en deux parties :

- le « tableau de bord de la ligue » fournit les chiffres-clés sur la ligue et son environnement démographique. Une attention particulière concerne les évolutions observées depuis dix ans;
- La cartographie propose des documents originaux pour mesurer les disparités au sein de la ligue.

Tableau de bord de la ligue

Les licenciés (2009-2010)

Ce tableau présente les effectifs licenciés de la FFKDA à partir des données statistiques de la saison 2009-2010. Le taux de pratique est le rapport entre le nombre de licenciés et la population de la ligue. Il est exprimé en ‰, c'est-à-dire en nombre de karatékas pour 1 000 habitants. Il permet de relativiser les effets liés à la taille démographique et mesure la pratique du karaté parmi la population. Le taux est calculé pour la Ligue et la comparaison s'effectue directement avec la valeur globale de la FFKDA (sans les Dom-Tom).

Le taux est décliné par catégories d'âge : on divise alors le nombre de licenciés de la catégorie par le total de la population appartenant à cette catégorie. Par exemple, le taux de pratique des 5-13 ans est le rapport entre le nombre de licenciés âgés de 5 à 13 ans et la population régionale de cette tranche d'âge. Ces taux différentiels permettent de mesurer la pénétration du karaté au sein des différentes couches de la population.

Le % de femmes est le rapport du nombre de femmes licenciées par rapport à la totalité des licenciés. Il indique, par comparaison à la moyenne nationale, un certain degré de féminisation de la ligue.

Licenciés/clubs est le nombre moyen de licenciés par clubs. Il est obtenu par une simple division entre le nombre de licenciés et le nombre de clubs.

Licenciés/diplômés est le nombre moyen de licenciés par diplômés licenciés dans un club de la ligue. Il est obtenu par une simple division entre le nombre de licenciés et le nombre de ces diplômés. Un diplômé est inscrit sur la liste de la FFKDA et dispose du diplôme suivant : BEES 1, BEES 2, BEES 3, DIF, DAF, DEJEPS, DESJEPS, CQP.

Ces indicateurs sont comparés avec les valeurs obtenues pour la saison 2004-2005.

Pyramide des âges des licenciés de la ligue (2009-2010)

La pyramide des âges est une représentation de la structure démographique de la ligue. Le terme de pyramide se réfère à la forme traditionnelle de ce graphique appliqué à un pays où les jeunes sont plus nombreux que les adultes et les personnes âgées. Pour le karaté, la forme est respectée avec toutefois des variations importantes suivant les ligues. Chaque barre représente des tranches quinquennales (à l'exception de la dernière où sont regroupés les plus de 40 ans). Les valeurs sont exprimées en % des effectifs totaux. La pyramide distingue les hommes des femmes et, pour les catégories jeunes, les catégories sportives internes aux barres quinquennales.

La forme des pyramides dépend de deux facteurs principaux :

- La structure par âge de la population régionale qui par simple effet de probabilité avantage les catégories sur-représentées. Par exemple, si une ligue abrite une population de plus de 35 ans très importante, on peut penser que cette tranche d'âge sera valorisée dans les effectifs licenciés car elle est simplement plus présente dans la région ;
- Cet effet est contrebalancé par les taux de pratique différentiels au sein de chacune des catégories d'âges. Ils peuvent résulter de politiques régionales particulières (envers les très jeunes ou les seniors par exemple) mais aussi d'une répartition géographique des clubs entraînant des « clientèles » diversifiées.

La somme du nombre de licenciés par catégorie d'âge peut être différente du nombre total de licenciés de la ligue. En effet, certains licenciés n'ont pas été renseignés sur leurs dates de naissance ou possèdent des dates « fantaisistes ». Nous les avons mis de côté pour calculer les indicateurs par âge.

L'évolution des effectifs licenciés (2000-2009)

L'évolution brute est calculée pour chaque département entre les saisons 2000-2001, 2004-2005 et 2009-2010. Le % d'évolution est en revanche l'écart entre les effectifs de 2009 et 2004 divisé par les effectifs de 2004. On exprime un % de licenciés supplémentaires (ou soustraits) par rapport à l'année de référence 2004. Pour la FFK (hors Dom-Tom), l'augmentation est de 4,7 % sur cette période.

En comparant les chiffres entre 2004 et 2009, nous avons essayé d'établir la part des licenciés enregistrés dans les disciplines associées.

La carte propose une vision différenciée entre les départements de la ligue. Les couleurs reflètent les variations avec comme référence l'augmentation moyenne nationale de 4,7 %. Les classes correspondent aux valeurs suivantes (figure 1).

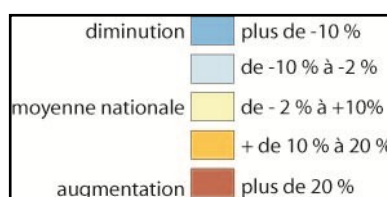


Figure 1 - Discrétisation de l'évolution des effectifs

Distribution des clubs par nombre de licenciés (2009-2010)

Les tableaux et le graphique montrent la distribution des clubs de la ligue selon le découpage géographique et leur nombre de licenciés. Le premier tableau indique les effectifs en valeur absolue et permet de comptabiliser les clubs par département et catégorie. Une comparaison est réalisée par rapport à la saison 2004-2005.

Le graphique permet de comparer la distribution des clubs régionaux et la structure de la FFK (hors Dom-Tom). Les barres expriment le % de clubs de la catégorie par rapport au nombre total de clubs. Ainsi, une valeur de 15 % pour la catégorie « 10 à 19 » indique que 15 % des clubs régionaux ont entre 10 et 19 licenciés. On peut ensuite comparer cette valeur au chiffre national et juger de la sur ou sous-représentation régionale de cette catégorie.

La cartographie

Par rapport à « Cartographie 2006 », toutes les cartes ont été repensées afin d'en améliorer la lisibilité et présenter une information exprimant au mieux les variations au sein de la ligue. L'accent a été mis sur l'expression de l'offre à travers la localisation des clubs adhérents à la FFK. Les données proviennent de la géo-localisation des clubs selon la commune de leur lieu de pratique. La précision ne dépasse donc pas cette échelle communale et l'ensemble des résultats doit être interprété pour des espaces multi-communaux. Les cartes sont accompagnées de tableaux déclinant les indicateurs.

Le taux de couverture des clubs (carte 1)

La carte croise trois informations :

- La localisation des clubs qui sont représentés par un point noir. Leur localisation au sein de la commune est aléatoire, ne représente pas la position réelle. Ce choix de représentation permet d'indiquer le nombre de clubs par plusieurs points distribués au sein de l'espace communal.
- La couverture des clubs : sont teintées en jaune, les communes qui disposent d'un club en leur sein ou les communes dont les habitants peuvent trouver un club dans une commune limitrophe. Si la commune possède un club, elle est donc jaune. Si elle n'en possède pas, elle est en jaune si une commune limitrophe en possède un.
- La densité de population exprimée en hab/km². Les valeurs datent de 2007, dernier recensement exhaustif sur le territoire français. Pour information, la densité moyenne de la France est de 113 hab./km², celle des zones rurales de 35 hab./km²

Le tableau d'accompagnement indique le taux de couverture pour la France (hors Dom-Tom), la ligue et les différents départements qui la composent. Ce taux représente le % de population habitant dans une commune « couverte » (en jaune) par rapport à la population totale. Ainsi, un taux de 50 % obtenu dans une ligue indique que la moitié de sa population habite dans une commune qui dispose d'un club de karaté (en son sein ou dans une commune limitrophe). L'indicateur est décliné pour la population totale mais aussi pour la population des 5-13 ans. A l'exception de quelques ligues, les chiffres sont quasi-similaires.

En général, plus le taux de couverture est élevé, meilleur est le réseau de clubs.

Néanmoins, plusieurs facteurs structurant méritent d'être considérés :

- La répartition de la population : dans un département rural où la population est dispersée entre de nombreuses communes, il est difficile d'avoir un taux élevé. A l'inverse, dans les zones urbaines, quelques clubs permettent de couvrir la quasi-totalité des habitants ;
- Le nombre de clubs : le taux de couverture ne prends ni en compte le nombre de clubs dans une commune, ni sa « qualité » (nombre de licenciés, encadrants, plages d'ouverture) ;
- L'aire de chalandise : le taux est calculé selon la topologie des communes et non sur l'aire de chalandise réelle. Un club peut, aussi bien en milieu rural qu'urbain, desservir une population au-delà de l'espace limitrophe.

Le taux de proximité (carte 2)

La carte et le tableau mesurent la proximité des clubs de karaté au sein d'une ligue (ou d'un département). La carte indique par une gamme de couleur allant du rouge clair au rouge foncé le nombre de clubs de karaté présents dans un rayon de 25 km. Les calculs ne tiennent pas compte des limites administratives et des clubs appartenant à des ligues différentes peuvent donc être considérés comme proches. Cette représentation fait ressortir la densité du réseau de club et les potentialités de relations.

Le tableau associé donne, pour une quantité donnée, le % de clubs disponibles dans ce rayon des 25 km. Ainsi, pour un territoire, il est courant d'avoir une grande majorité de ses clubs avec au moins 5 clubs dans un voisinage de 25 km.

Le niveau de couverture (carte 3) et le niveau d'encadrement (carte 4)

Ces deux cartes sont réalisées selon le même principe et sont complémentaires. Elles visent à relativiser la vision issue du taux de couverture en complexifiant le modèle utilisé.

En effet, l'idée est de comparer les territoires en fonction de l'offre et de la demande envers les clubs de karaté en prenant en compte le nombre de ces clubs ainsi que les besoins. L'offre est donc exprimée par le nombre de clubs, la demande par la population présente. Nous avons calculé pour chaque point du territoire, le nombre de clubs accessibles dans un rayon de 15 km (aire de chalandise observée dans de nombreuses disciplines) ainsi que la population affectée à ce point. Après divers traitements visant à assurer la cohérence (maillage de la population, lissage des valeurs), il en résulte un nombre d'habitants par club accessible que nous appelons « niveau de couverture ».

Figure 2 - La légende du niveau de couverture des clubs



Cette valeur est exprimée par une gamme de couleur bi-chromatique dont la construction est réalisée comme suit :

- En vert, les territoires sont bien couverts. Les habitants de ces zones disposent d'un nombre de clubs supérieur à la moyenne nationale. Dans les zones faiblement peuplées, la présence d'un club peut conduire à cette situation car la demande y est faible et l'offre relativement correcte;
- En jaune, les territoires ont un niveau de couverture conforme à la moyenne nationale ;
- En orange et rouge, les territoires sont plutôt en manque de clubs, donc relativement mal couverts. Le nombre de clubs n'est pas suffisant par rapport à la population existante.

La carte permet donc de repérer sur un territoire donné les zones plus ou moins bien couvertes par le réseau des clubs en considérant la population disponible et que cette population peut se déplacer jusqu'à une distance de 15 km.

Toutefois, cette carte ne différencie pas les clubs et considère qu'ils offrent tous le même service. Or, entre une structure regroupant quelques licenciés aux plages d'ouverture réduite et un club de plusieurs centaines d'adhérents, l'offre nous apparaît comme différente. Pour relativiser ce biais, nous avons donc pondéré chaque club par le nombre de diplômés qui y sont licenciés. On considère alors qu'un club ayant 10 encadrants diplômés « vaut » 10 fois plus dans les calculs qu'un club n'ayant qu'un seul encadrant. La carte 4 est donc construite sur ce principe qui attribue à la population, non pas un nombre de clubs, mais un nombre d'encadrant.

Généralement, les deux cartes présentent des résultats assez similaires. En cas contraire, la carte 4 relativise les observations de la carte 3.